



**Comité International de Métrologie Légale**

CIML 18 N° 132/RS-SP

19 mars 2018

**Aux Membres du CIML**

**Objet : 53ème Réunion du CIML et événements associés à Hambourg, Allemagne**

Chers Collègues,

Le CIML tiendra sa 53ème réunion à Hambourg, Allemagne, du mardi 9 octobre (après-midi) au vendredi 12 octobre 2018 (matin). Elle sera précédée par un Séminaire OIML "La métrologie légale en pratique" le lundi 8 octobre.

Une Table ronde RLMO et une réunion du Groupe consultatif CEEMS seront organisées le mardi 9 octobre au matin.

Une visite technique à la compagnie Airbus sera organisée le jeudi 11 octobre dans l'après-midi.

De plus amples informations sont envoyées dans une invitation séparée pour le Séminaire et les deux visites techniques (lundi matin et jeudi après-midi).

Les Membres du CIML sont encouragés à intervenir lors de nos discussions à Hambourg en prenant la parole lorsqu'ils y sont invités par le Président du CIML s'ils souhaitent participer aux débats ou poser des questions.

Il est essentiel que le Comité réunisse un nombre suffisant de votes de la part des Membres pour obtenir le quorum. Par conséquent :

- **si vous n'êtes pas en mesure de participer en personne à cette réunion et que vous souhaitez désigner une personne de votre gouvernement ou de votre administration pour vous représenter et voter en votre nom, merci d'indiquer à Mr. Stephen Patoray, Directeur du BIML, le nom de cette personne ;**
- **si vous prévoyez que vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour vous représenter soit susceptible d'être absent lors de l'une des sessions du CIML, merci de bien vouloir déléguer votre voix à un autre Membre du CIML, au moment de votre enregistrement en ligne.**

**Merci de bien vouloir noter que si une personne de votre gouvernement ou administration vous représente, cette personne ne pourra pas recevoir de pouvoirs de la part d'autres Membres du CIML.**

Le BIML a préparé un site web pour les réunions à Hambourg (<http://hamburg.oiml.org>) indiquant les informations détaillées concernant la réunion du CIML. L'enregistrement pour la participation se fera en ligne via le site web. La date limite pour les inscriptions est fixée au **1er juillet 2018**. Si vous ne pouvez pas effectuer votre enregistrement via le site web, merci de bien vouloir contacter Mme Patricia Saint-Germain (Administrateur, Membres) au BIML afin de trouver une solution alternative.

***Merci de vous assurer de réserver votre hôtel suffisamment tôt, les dates limites imposées par les hôtels pour garantir les tarifs négociés étant différentes de la date limite d'enregistrement pour la réunion du CIML.***

Enfin, la procédure d'obtention d'un visa pouvant être longue, nous vous invitons à faire le nécessaire dès que possible.

Dans l'attente de vous revoir à Hambourg,

Meilleures salutations,

**Dr. Roman Schwartz**  
**Président du CIML**